

Conseiller en Investissements Financiers, référencé sous le numéro **E001128** par l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom du Conseiller :

FICHE D'INFORMATION LEGALE

SA LAILLET-BORDIER, dont le siège social est situé 6 rue du Docteur Maunoury - CS 70106, à CHARTRES, représentée par, informe :

.....
Demeurant

que la présente notice a pour objet de définir les prestations de services que nous mettons à sa disposition.

Notre intervention est définie dans le cadre de lettres de mission en précisant les contours et les modalités.

Un questionnaire confidentiel nous permettra de réunir toutes les informations nécessaires à la réalisation de notre mission.

Le cabinet déclare qu'il n'a aucun lien capitalistique avec les établissements promoteurs de produits.

Le capital social du Cabinet est détenu majoritairement par la holding HTL.

La liste des prestations, les options choisies, les barèmes et tarifications pourront être révisés chaque année.

Le paiement d'honoraires s'effectuera au comptant exclusivement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de SA LAILLET-BORDIER, dès réception de la facture.

Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur les produits financiers, le conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 60% de ceux-ci. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte.

SA LAILLET-BORDIER s'interdit de donner tout ordre d'achat ou de vente au nom du souscripteur, celui-ci restant seul maître de ses décisions.

Le souscripteur reconnaît que le cabinet lui est lié par une obligation de moyens et atteste avoir reçu la notice d'information (détail au verso) conformément à l'article 325-6 du règlement général de l'AMF.

Tous les documents et éléments qui sont transmis au cabinet sont traités avec la plus extrême confidentialité, conformément à l'engagement pris auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) selon les prescriptions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Le droit d'accès et de rectification de ces informations peut être exercé au siège social du cabinet.

.../...

6 & 8, rue du Docteur Maunoury – CS 70106 – 28008 CHARTRES CEDEX Tél : 02 37 36 25 20 Fax : 02 37 36 00 98

Le Cabinet LAILLET BORDIER adhère à la Compagnie d'assurance suivante, Police N° 2.400.259 :
AIG Europe Limited
Tour CB 21-16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE Cédex

Elle couvre : - ses opérations d'intermédiaires en assurance (2.000.000 Euros)
- son activité de Conseiller en Investissements Financiers (600.000 Euros)
- son activité d'Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) (500.000 Euros par sinistre, 800.000 Euros par période d'assurance)
- démarchage bancaire (300.000 Euros)
- démarchage financier (600.000 Euros)

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

La Société LAILLET BORDIER est enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07026855.
Internet : www.orias.fr, placé sous le contrôle de l'ACP, adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436
PARIS Cedex 09 et adresse internet : www.acp.banque-france.fr/accueil.html

Conseiller en investissements financiers référencé sous le numéro E 001128 par l'ANACOFI CIF, sise 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS - agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Courtier en assurance inscrit sur la liste des courtiers en assurance, la société se prévalant d'un conseil fondé sur une analyse objective d'un nombre suffisant de contrats offerts sur le marché pour recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat adapté au besoin du client.

Courtier en banque

IOBSP inscrit dans la catégorie Mandataire d'Intermédiaire en Banque et Services de Paiement.

Mandataire bancaire et service de paiement.

NOS PARTENAIRES PRINCIPAUX

Acer Finance
Aviva
Argovie
Calao Finance
Cardif
Carmignac Gestion
CD Partenaires

DNCA Finance
Allianz Vie
Générali Patrimoine
La Française AM
La Mondiale Partenaire
Neuflize

L'intégralité de nos partenaires peut vous être communiquée sur demande.

.../...

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012)

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : SA LAILLET BORDIER
6 RUE DU DOCTEUR MAUNOURY
CS 70106
28008 CHARTRES CEDEX

Par téléphone : 02 37 36 25 20

Ou par mail : reclamation@laillet-bordier.fr

Médiateurs de l'ANACOFI et de l'AMF :

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi
92 RUE D'AMSTERDAM
75009 PARIS

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, PLACE DE LA BOURSE
75082 PARIS CEDEX 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Notice remise le...../...../.....

En deux exemplaires

A.....

Signature